



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteuse : Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

20 - MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL RELATIF A L'INSTALLATION DES COMMERÇANTS AMBULANTS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

Dans le règlement général relatif à l'installation des commerçants ambulants sur le domaine public de la commune d'Oloron Sainte-Marie, certains emplacements définis en 2014 ne sont plus adaptés : problèmes de sécurité, de visibilité notamment.

Il convient donc de modifier les articles 3 et 7 du règlement.

Vu le projet de règlement joint en annexe,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **MODIFIE** le règlement général relatif à l'installation des commerçants ambulants sur le domaine public de la commune d'Oloron Sainte-Marie, tel que proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 12 avril 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022

Le Maire,




Bernard UTHURRY


